



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOI, libraire, marche au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

ESPAGNE.

Madrid, le 20 mai. — De tous les députés aux cortès, qui ont été déclarés, par le tribunal criminel de Séville, coupables de lèse-majesté, et comme tels condamnés à mort et à la confiscation de leurs biens (V. n° 999), il ne reste en Espagne que MM. Reillo, qui est dans les prisons de Madrid, et, dans celles de Valladolid, que Sanz de Burnaga, curé de Calera. En tête de la liste des condamnés figure le nom de M. Galiano; le général Alava est le troisième.

La négociation que suivait M. Navia, notre chargé d'affaires, en Hollande, pour contracter un emprunt dans ce pays, est entièrement rompue.

Les suisses ne sortent plus qu'armés et par pelotons assez nombreux. On dit qu'ils attendent un renfort de 300 hommes.

On a exécuté à Madrid plusieurs individus qui avaient fait partie d'une bande armée. L'exécution a été troublée par les cris : *Meure le roi!* qui se sont fait entendre sur plusieurs points de la place, la cavalerie a chargé sur le peuple, à coups de sabre, et il y a eu beaucoup de blessés. On assure que les individus exécutés l'ont été au mépris de la parole qui leur avait donnée qu'en se rendant au commandant des troupes royales, ils auraient la vie sauve; aussi le chef de la bande dont ils faisaient partie, et qui est de 300 hommes, a juré de venger leur mort sur tous les royalistes qui tomberaient sous sa main.

Il paraît certain qu'à la nouvelle de l'émancipation du Pérou, les îles Philippines se sont révoltées, et que le capitaine-général, qui savait son remplacement, s'est mis à la tête du mouvement; on n'est pas sans inquiétude sur les îles Canaries.

Gibraltar, le 16 mai. — Le brick espagnol, *Primero Catalagna*, qui rendait à Barcelone, a été attaqué à 8 milles du cap Spartel, par une goëlette colombienne, et coulé à fond; l'équipage a été sauvé. Le navire espagnol *Nuestra señora del Carmel*, a été capturé par le corsaire colombien, *Maria-Isabel* à 8 milles du cap de *Trafalgar*.

Cadix, le 20 mai. — Il est entré avant-hier dans notre port la corvette espagnole le *Diamant*, venant de la Havane, portant 40,000 piastres et des dépêches du général Vivès. Une partie du convoi que nous attendions de la Havane est également arrivée.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 juin. — Une lettre de Dublin porte à 46,000 livres sterling, la faillite du lord maire de cette ville. Il faisait un commerce assez étendu en thé, et jouissait d'un grand crédit. La faillite d'une autre maison, celle de MM. Chamberlain et compagnie, l'a mis dans l'impossibilité de continuer ses paiemens.

Ce soir, la chambre des pairs a rejeté un bill tendant à opérer dans la législation actuelle, relativement au mariage, des modifications telles que les dissidens et autres, qui diffèrent sur divers points de la doctrine existante de l'église anglicane, fussent débarrassés de quelques inquiétudes de conscience, en contractant union selon la formule prescrite actuellement. Le marquis de Lansdown, l'archevêque de Cantorbéry et le ministre comte de Liverpool ont parlé en faveur du bill, qui a été combattu par le lord chancelier, l'évêque de Bath et Wels, et celui de Chester.

FRANCE.

Paris, le 6 juin. — Le roi a nommé M. Cambronne, adjudant du château royal de Compiègne, chevalier de la légion d'honneur.

L'*Etoile*, à l'occasion de l'entrée du roi à Paris, n'a pas paru ce soir.

Le roi et la reine de Wurtemberg sont arrivés à Paris.

Le héraut-d'armes-jarrettière est arrivé aujourd'hui de Londres à Paris, apportant à S. M. les habits de l'ordre de la jarrettière; c'est mardi prochain que M. le duc de Northumberland doit, au nom du roi d'Angleterre, recevoir le roi de France chevalier de cet ordre.

Le *Drapeau blanc*, qui avait annoncé le premier la nomination de M. Sosthène de La Rochefoucauld au grade de maréchal-de-camp, dément cette nouvelle, qu'il n'avait donnée que sur un oui-dire.

Beaucoup de personnes, dit cette feuille, prennent en ce moment pour des certitudes ce qu'elles regardent comme probable, et les vœux qu'elles forment pour leurs amis. C'est ainsi que l'on a annoncé que M. Ruinat de Brimont, maire de Rheims, avait reçu le titre de vicomte, et que M. Charrié était nommé chevalier de la légion d'honneur. Aucune de ces nouvelles ne s'est confirmée.

M. le maréchal Macdonald est parti le 3 de ce mois du Havre pour Southampton.

Le mauvais tems a singulièrement contrarié les processions de la Fête-Dieu. La plupart de celles qui avaient profité d'un moment de soleil pour se mettre en route, ont été assaillies par de fortes averses.

On remarquait à la procession de Saint Roch la congrégation du Sacré-Coeur, l'une des principales affiliations des jésuites. Sa bannière, où Pon a peint une croix au milieu de laquelle se trouve un cœur, est surmontée

d'un fer de lance non doré. Les congréganistes chantaient des cantiques français sur des airs d'opéra-comique.

M. Keil, ancien professeur de droit à Strasbourg, vient de mourir à Paris, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante sur la place du Châtelet. M. Keil donnait, depuis vingt ans, des leçons de jurisprudence; MM. Manguin, Blondeau, Hennequin, etc. ont été ses élèves. N'étant pas connu d'abord, le pauvre M. Keil a été transporté à la morgue, et enseveli dans la fosse commune n'ayant pour tout cortège que son chien.

On assure que le ministre des finances a fait faire le relevé de toutes les rentes inscrites au grand-livre sous le nom de personnes qui exercent des fonctions publiques. On dit même que plusieurs préfets qui ont été reçus récemment en audience par le ministre, ont pu s'apercevoir que S. Exc. n'ignorait pas la détermination récente qu'ils avaient prise au sujet des rentes dont ils étaient possesseurs. Si ce système s'établit, la loi de conversion des rentes va créer pour les fonctionnaires publics un assujétissement non moins rigoureux que celui du vote électoral; et de même qu'il a fallu, pour rester en place, voter selon les ordres du ministère, il faudra, sous peine d'être destitué, convertir les rentes qu'on possède, et peut-être même acheter du 3 pour cent.

Les curieux de Bordeaux ont été visiter en assez grand nombre ces jours derniers deux voitures qui étaient déposées dans la cour de l'octroi. C'étaient deux charrettes à l'aide desquelles on faisait depuis quelque tems une contrebande qui a dû être assez productive pour ses auteurs. Ces charrettes sont pourvus d'un double fond en plomb, qui régné dans toute la longueur de l'échelle, et qui est soigneusement recouvert dessus et dessous, par des planches fortement vissées. Un robinet, placé à l'ouverture du brancard, servait à vider le liquide. Les fraudeurs paraissent rentrer à vide et trompaient ainsi la surveillance des préposés: mais la quantité de voyages qu'on leur voyait faire a éveillé les soupçons.

Les élèves de l'école polytechnique ont entendu l'appel fait à tous les amis de la religion et de l'humanité en faveur des Chrétiens d'Orient, et ils viennent de déposer entre les mains de M. Cassin, agent du comité grec, rue Taranne, n° 12, à Paris, une somme de 1200 francs, provenant d'une collecte faite entr'eux. Il est touchant de voir l'élite de la jeunesse française s'associer, autant qu'il est en son pouvoir, à une si belle et si noble cause, et nous espérons que l'exemple de l'école Polytechnique aura de nombreux imitateurs.

On écrit de Nancy que le camp de Luneville se compose de soixante escadrons de cavalerie; le prince de Hohenlohe est gouverneur du camp.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Corfou, le 7 mai. — L'amiral Sachpouri a pris 17 bâtimens dans le port de Mytilène, ils étaient chargés de munitions destinées à approvisionner le camp du Satrape égyptien. Ces bâtimens ont été conduits à Napoli de Romanie. Miaulis a attaqué la flotte égyptienne près de Suda, les Grecs ont brûlé une frégate, coulé à fond 12 autres bâtimens et en ont pris neuf: le reste de la flotte égyptienne dispersée et en désordre est poursuivi vivement par les Grecs. Telles sont les nouvelles qui arrivent à l'instant par le bulletin officiel.

A Navarino, les Grecs tiennent cernés les débris de l'armée d'Ibrahim. Ces troupes mourront de faim ou se rendront à discrétion. Le cordon qui les entoure est de plus de 14 mille hommes.

Une lettre de Missolonghi, du 18 avril, donne, relativement à Odyssee, des détails qui présentent le caractère de ce général sous un jour bien différent de celui qu'il avait montré au commencement de la guerre. Il a écrit aux primats d'Athènes pour leur demander le remboursement des sommes qu'il a employées à l'approvisionnement de leur citadelle, et aussi de lui renvoyer son médecin, « faute de quoi, dit-il, je ferai brûler vos oliviers et dévaster vos champs. »

Les primats d'Athènes lui ont répondu que la citadelle appartenant au gouvernement, c'est à celui qu'il doit adresser sa réclamation à laquelle il sera certainement fait justice; que son médecin se trouvant employé comme chirurgien de la garnison, il remplit une fonction publique dont ils ne peuvent le démettre, et enfin que relativement à sa menace, ils ne croient pas avoir à craindre que leurs champs et oliviers, restés intacts après quatre invasions, soient dévastés par ce même Odyssee qui s'est battu tant de fois pour les défendre.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 7 juin. — Les commissions d'arrondissement et locale ont résolu de faire dans le courant de ce mois la collecte annuelle en faveur du fonds destiné à secourir et à soustraire à la mendicité les militaires blessés et estropiés dans les guerres antérieures à celle pour l'indépendance du royaume. Tout le monde sait que sous l'empire français un grand nombre de jeunes gens fut appelé sous les drapeaux par des lois sévères de conscription et qu'à la fin de cet empire ils rentrèrent dans leur patrie couverts d'honorables blessures qui les rendirent incapables de pourvoir, par leur travail, à leur subsistance. Ils jouissent, il est vrai, d'une pension accordée par la munificence royale, mais les

neuf dixièmes de ces militaires s'étant mariés depuis 1815, les commissions susdites croient de leur devoir de recourir à la bienfaisance de leurs concitoyens pour procurer à leurs compatriotes, à leurs femmes et à leurs enfans un surcroît de soulagement, etc.

— Le duc de Bassano, venant de Lille, et l'amiral anglais Graves, sont arrivés avant-hier en cette ville.

LIÈGE, LE 9 JUIN.

La disposition suivante vient d'être communiquée aux notaires : « Le ministre de la justice, vu le rescrit de S. M. en date du 8 mai 1825, n. 115, a trouvé bon d'informer tous les notaires résidant dans les ressorts de La Haye, de Bruxelles et de Liège, que S. M. a eu connaissance d'un abus que se permettent beaucoup de notaires, et consistant en ce que, nonobstant les dispositions des lois en vigueur, ils mentionnent dans leurs actes qu'ils sont passés en présence d'un collègue ou second notaire, sans que ce dernier ait été présent à la passation de ces actes, qui sont le plus souvent signés après coup par le second notaire, et que S. M. voulant mettre fin à un abus aussi préjudiciable, a chargé ledit ministre d'avertir les notaires que les contraventions de cette espèce qui auraient lieu à l'avenir, seront poursuivies selon la rigueur des lois et sans dissimulation. Cette disposition sera communiquée, etc. »

(J. de Bruxelles.)

— On se rappelle qu'il s'est formé en Angleterre une compagnie pour l'éclairage par le gaz des grandes villes du continent, dont le chef principal est le colonel Congrève. Cette compagnie ayant appris que d'autres sociétés voulaient se former dans le même but, a fait publier, pour éviter cette concurrence, un rapport sur les engagements qu'elle a déjà contractés. Voici un passage de ce rapport, qui concerne les Pays-Bas :

« La compagnie a acheté l'atelier pour la confection du gaz à Bruxelles, ville qui est en ce moment très-bien illuminée et qui rend au moins dix pour cent du capital employé. Elle a fait aussi l'acquisition des ouvrages établis à Gand, où l'éclairage a déjà commencé sous sa direction. Il a été conclu un arrangement avec la ville de Rotterdam; et à Amsterdam la compagnie a acheté un terrain pour la construction de ses ateliers, bien qu'elle n'ait pu entrer en des conventions, la ville ayant précédemment contracté pour l'éclairage pendant six ans. A Liège et en d'autres villes des Pays-Bas, la compagnie s'est entendue avec les autorités municipales, dont elle attend la décision pour y commencer ses travaux. »

— Nous ne savons quel intérêt particulier notre correspondant de Maëstricht pouvait avoir en nous annonçant la mort du directeur de l'école d'enseignement mutuel établie en cette ville. Le fait est que cet utile professeur se porte à merveille, et qu'il continue de donner ses leçons avec autant de zèle que de succès. Nous sommes heureux de pouvoir rectifier cette erreur. *J. R.*

— Les dernières nouvelles de nos établissemens dans les Indes occidentales sont du 12 avril. Dans la nuit du 11 au 12, le feu prit, sans qu'on sache par quelle cause, à l'intérieur du navire *Willem den eersten* (Guillaume I^{er}), capitaine J. Johannissen, au mouillage de Paramaribo. Au moment où on s'en aperçut, il n'était déjà plus possible de s'en rendre maître, et il n'y eut d'autre parti à prendre que de se réfugier sur les autres navires avec ce que l'on pourrait emporter. En cet instant le capitaine voulant sans doute sauver des papiers ou autres objets de conséquence, retourna à sa chambre, lorsque tout-à-coup un baril de poudre fit explosion, et le malheureux capitaine périt. Par une confusion fatale, causée par la profonde obscurité de la nuit, le navire *Betsy*, qui se trouvait près du bâtiment embrasé, prit aussi feu, et tous deux devinrent la proie des flammes. Une averse tombée vers les 5 heures du matin, mit fin à l'incendie, et procura un résultat moins désastreux que celui auquel on aurait pu s'attendre, eu égard au grand nombre de navires rassemblés au mouillage. L'état où se trouvent les deux navires incendiés est des plus déplorables. Le capitaine Johannissen, seul victime de ce désastre, laisse une veuve et des enfans. Il était cité comme un modèle d'excellentes qualités.

— Aucun pays sans doute ne renferme plus d'associations philanthropiques que l'Angleterre. Les bienfaits qui en résultent sont incalculables. Pour en avoir une idée, on n'a qu'à consulter un rapport publié par la société, dite d'humanité, qui a célébré dernièrement la 51^e anniversaire de sa fondation. On y verra que cette société dont l'objet principal est de sauver les personnes en danger imminent de se noyer, a donné près de 21,000 fr. pour récompenses à des hommes qui s'étaient distingués par leur intrépidité et leur dévouement pour arracher leur semblables à la mort. Elle a sauvé la vie à plus de 5,000 individus dans la capitale seule. *J. R.*

— On annonce que l'empereur d'Autriche a chargé un comité des états de Hongrie de rédiger un code de droit public, pour ce royaume, en y conciliant les privilèges de la couronne avec ceux des états. Ce code de droit public hongrois remplira une lacune qui depuis long-tems se faisait sentir. Il est à remarquer que, tandis qu'on ne craint pas de rendre le droit public l'objet spécial des études de tous les citoyens en Allemagne, son enseignement est supprimé, en France, par l'ex-professeur de droit, M. de Corbières. *J. R.*

— On mande de Rome, 21 mai, que le lundi de la pentecôte a eu lieu, à l'église de St-Pierre, la béatification d'un franciscain espagnol, nommé *Julianus*.

— On a beaucoup parlé de la quantité de diamans et de perles précieuses que les dames étalèrent à la cérémonie du sacre. Il y a dans la cathédrale de Bogota une statue de la vierge qui aurait pu en fournir à elle seule la meilleure part. Cette statue, principal trésor de la cathédrale, est ornée de 1358 diamans, 1295 émeraudes, 59 améthystes, une topaze et une hyacinthe; le piedestal porte seul 609 améthystes. En trouverait-on autant chez tous les orfèvres de notre rue Neuvice? *J. R.*

On trouve dans une relation de voyage au Paraguay une anecdote dont nous sommes étonnés que les ministres ennemis du système représentatif n'aient pas encore fait leur profit pour déguster de cette espèce de gouvernement les esprits turbulents qui le réclament.

On sait que les vastes contrées du Paraguay se trouvent sous la domination du docteur et dictateur Francia. Le système d'isolement où Francia tient ses administrés est, plus qu'on ne le croirait, conforme aux idées et aux sentimens des 200,000 espagnols et des 300,000 indiens qui constituent la population de ce pays. Cependant quelques-uns d'entr'eux plus remuans que la masse, avaient insinué que le Paraguay, affranchi du joug de l'Espagne, devait avoir une représentation nationale. Le docteur fit semblant d'approuver cette idée; « je veux même, dit-il, que le Paraguay ait une assemblée plus majestueuse qu'aucun autre état. » En conséquence, il convoqua mille représentans; c'est probablement la moitié ou le tiers de tous les habitans qui savent lire; il leur soumet les papiers relatifs à son administration; il leur communique des projets de loi, il leur taille de la besogne pour plusieurs mois. Mais au bout de quelques jours, les représentans s'aperçoivent que le séjour de la capitale leur coûte quelque chose, et qu'il ne peut pas être question de leur donner un traitement, puisque le docteur lui-même gouverne gratis. Ils désirent retourner chez eux, et prennent la résolution de supplier Francia de continuer à administrer seul les affaires. Le dictateur a l'air de se faire prier; il finit par accorder à l'assemblée son consentement à la clôture de la session: « Mais veillez, leur dit-il en les congédiant, à ce qu'il ne naisse aucun trouble dans vos cantons, car je serais obligé de vous convoquer pour une session de six mois. »

Le cas ne s'est pas encore présenté. Le docteur aurait dû les menacer en outre d'une chambre septennale. *J. R.*

CANAUX AÉRIENS

« C'est encore quelque rêve creux de l'homme aux voitures à vapeur qui espère aller quelque jour au spectacle à Paris, et revenir coucher à Liège, avant minuit. En vérité, MM. les journalistes, vous devriez bien nous faire grâce de ces ridicules imaginations, qui ne peuvent germer que dans vos têtes ou celles de vos correspondans. » Telle est la dure apostrophe que n'a pas manqué de nous adresser plus d'un lecteur sévère et incrédule à la vue de ce titre extraordinaire: CANAUX AÉRIENS. Ce n'est pourtant ni une plaisanterie ni un rêve, ce n'est pas même un simple projet; c'est une réalité palpable et visible; sans cela nous y aurions pensé à deux fois avant d'affronter de nouveau l'humeur de nos censeurs. Oui, messieurs, un canal aérien creusé, confectionné, plein d'eau et qui depuis long-tems remplit son office.

Il n'est personne de nous qui n'ait quelquefois remarqué ces bacs de bois, suspendus dans les airs à 10 ou 12 pieds de terre, et qui amènent l'eau de la source voisine dans les baigns de Chaudfontaine. Eh bien! que l'on imagine des bacs de cette espèce assez grands pour porter des bateaux, ayant des rebords assez larges pour servir de chemins de hallage aux chevaux et aux conducteurs, et l'on n'aura qu'une très faible idée de ce qui existe dans quelques parties de l'Angleterre. En effet, ces canaux sont suspendus à une hauteur 10 ou 12 fois plus grande que les tuyaux de bois qui alimentent les baigns de Chaudfontaine, et ces énormes constructions renfermant une masse d'eau propre à porter les plus gros bateaux, reposent comme par enchantement sur de hauts et minces piliers d'une élégante et simple architecture, en quoi ils diffèrent encore entièrement des chétifs aqueducs de notre voisinage. Tels sont les canaux de Chirz et de Pont-Cyslyle en Angleterre.

« L'aqueduc de Pont-Cyslyle est jeté sur la rivière torrentueuse qui coule dans la vallée de Llangallen. A cent vingt-sept pieds de hauteur, et dans une longueur de mille pieds, on voit un canal aérien, dont l'enveloppe métallique (en fer) est soutenue par des piles hardies et légères. Des bateaux à charge pesante, et les chevaux qui les hâlent franchissent avec sécurité cette voie suspendue sur un abîme, et portent vers Ellesmere le charbon, la chaux et les fers que fournissent les mines, les carrières et les usines de la vallée de Llangallen. »

Mais ce n'est pas assez de nommer les lieux où l'on peut se convaincre de l'existence de ce miracle de l'art; quelque pyrrhonien pourrait croire encore que cette description est extraite d'un roman historique; citons nos autorités. Ce chef-d'œuvre d'architecture hydraulique est l'ouvrage de M. Thomas Telford, ingénieur des ponts et chaussées d'Angleterre et ami de M. Charles Dupin; et c'est dans la partie des voyages de ce dernier, intitulée: *Force commerciale de la Grande-Bretagne* (Voies publiques, p. 191), que nous avons copié fidèlement la description que nous venons de donner. *Van Hulle.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On annonce une brochure qui ne peut manquer de piquer la curiosité. C'est un dialogue entre Louis XVIII et Napoléon, dans les Champs Elysées, avec cette épigraphe:

« Pour eux, loin d'une vie en orages féconde,
Quand ce monde finit, commence un autre monde. »

Les deux illustres morts, dans un pays où l'on n'a plus intérêt de cacher la vérité, auront bon nombre de révélations curieuses à se faire. *J. R.*

On trouve dans un journal publié en Grèce, sous le titre de *l'Ami de la loi*, des détails curieux sur les progrès de l'instruction publique dans ce pays, malgré les obstacles résultant de la guerre.

La ville d'Argos possède une école, où d'habiles professeurs enseignent la langue d'Homère, l'histoire, la philosophie et plusieurs langues étrangères; une école d'enseignement mutuel, établie en cette ville depuis la révolution, réunit deux cents élèves, et a déjà fourni des sujets capables de propager cette excellente méthode d'instruction dans les parties de la Grèce qui en sont encore privées.

L'école Hellénique vient de se reconstituer à Hydra, par les soins du vénérable évêque Bartholomé qui saisit toutes les occasions de montrer son zèle ardent pour la propagation des lumières.

A Athènes, qui paraît être destinée à éclairer de tout tems le reste de la Grèce, les deux écoles qui existent, ne peuvent, quoiqu'elles soient assez spacieuses, contenir tous les jeunes gens accourus de toutes parts pour y recevoir les premiers élémens des lettres. L'école Hellénique que possède cette ville promet de devenir une des plus brillantes institutions de la Grèce, sous la direction du savant professeur Georges Gennadius.

L'île de Tynos, possède une école lancastérienne; et une école hellénique qui toutes deux y font des progrès rapides.

On publie en Allemagne une traduction du dernier roman de M. Picard, *l'Honnête homme*, c'est M. Gleick qui s'est chargé de ce travail.

L'art ingénieux de la lithographie fait chaque jour parmi nous de nouveaux progrès, et reçoit une foule d'applications d'abord inespérées. Parmi les entreprises les plus remarquables de la lithographie belge, nous signalerons un recueil d'esquisses et de fragmens de compositions tirées du portefeuille de M. Hennequin, recueil qui s'imprime en ce moment à Tournay.

Les avantages sans nombre du procédé lithographique sont connus : le plus précieux sans doute, c'est qu'il permet à l'artiste de reproduire lui-même ses ouvrages, ou de conserver ainsi l'esprit et la touche du maître.

On a souvent senti le besoin d'une suite de dessins originaux où un crayon habile et varié nous mit en quelque sorte dans le secret de la composition. Cette idée qui n'appartenait qu'à un homme de mérite, vient d'être exécutée par M. Hennequin dont un long séjour en Belgique et des productions du premier ordre ont naturalisé le talent parmi nous.

Déjà deux livraisons ont paru. Les sujets en sont variés et intéressants. La plupart se distinguent par un dessin ferme et hardi, une composition large et pure, et même par ces heureuses incorrections qui décèlent la verve et la facilité.

Ce recueil qui servira d'étude aux jeunes artistes et aux élèves ne peut manquer d'être recherché avec empressement par tous les amis des arts.

Le jésuitisme qui pénètre et s'étend de toutes parts, qui chaque jour se montre plus menaçant en France, est devenu l'objet d'attaques sans cesse renouvelées. Les uns le poursuivent avec vigueur et indignation; les autres employent la finesse et la raillerie. Parmi les écrits publiés pour arrêter sa fatale influence on doit distinguer le *manuscrit de feu M. Jérôme*, ouvrage fort curieux et qui sous les formes les plus simples, renferme les idées les plus piquantes. Persuadé qu'il ne faut jamais présenter la vérité de face, c'est sous la forme de l'allégorie que M. Jérôme exhale en toute liberté l'humour que lui cause le jésuitisme.

« Nous entrâmes, dit-il, dans l'église de Melezet au moment de l'office; après la messe, M. le curé monte en chaire; son discours ne sentait pas le moine, il ne le divisa point en trois parties; il n'entretint pas ses auditeurs du schisme et de ses horreurs, du dernier concordat et de ses beautés, de la grande et de la petite église; il fit un discours tel qu'on n'en entend plus, il était simple et chrétien: *Bénissez Dieu, priez pour le roi, servez la patrie*, etc., etc.... »

« On fit ensuite un baptême: le curé ne demanda pas au parrain et à la marraine ce qu'ils croyaient, ce qu'ils faisaient...., il lui suffisait de savoir qu'un père chrétien envoyait d'autres chrétiens à un ministre de cette religion.... Le baptême fini, il fut question d'un mariage. Après avoir tracé aux époux la règle de leur conduite: femme, ajoute-t-il, ne soyez pas exigeante ni colère, puisque vous êtes faible; homme, soyez toujours et complaisant, puisque vous êtes fort; n'écoutez pas les rapports des voisins, méprisez les vains propos; évitez les têtes échauffées par les controverses théologiques, et quand le fanatisme frappera à votre porte, fermez-la.... »

« La cérémonie faite, on apporta un mort; c'était un braconnier qui s'était laissé tomber du haut de la montagne sur des rochers servant de limites aux deux paroisses; on ne vit pas les deux curés limitrophes accourir comme des oiseaux de proie et se battre à coups de croix pour savoir qui l'ensevelirait: et comme on vint apprendre que ce mort était sans religion, on ne les vit pas disputer à qui ne l'enterrait pas... Si ce mort est un vieux pécheur, dit le curé, je le plains et je vais prier Dieu de lui faire grâce; mais ce n'est pas à moi de le juger, je ne suis qu'intercesseur, son juge est plus haut; nous sommes pasteurs et non loups, et nous avons été établis sur la terre pour bénir et non pour maudire; pour pardonner, et non pour punir; pour supplier, et non pour dire anathème, etc., etc., etc.... »

M. Laurent, dit Laurenti, médecin-chirurgien, reçu par les membres de la faculté de médecine de Strasbourg après avoir triomphé à son plus grand acte de réception en présence de celle de Paris, etc., dans une lettre adressée à tous les médecins de l'Europe, annonce qu'il a découvert la médecine universelle dans un aliment simple. Il est parvenu à donner au sucre de canne, et particulièrement à celui de raisin, les propriétés de guérir toutes les maladies curables et de soulager le plus grand nombre des incurables, sans y introduire de médicamens. Ce merveilleux remède, ajoute-t-il, a fait naître chez les médecins de Paris de noirs soucis, de cruelles défiances, des haines injustes, et des préméditations révoltantes, etc.

Après une telle découverte, que va devenir le commerce des sang-sues?

M. de Saint-Géran, le plus ancien des directeurs et des acteurs est mort avant-hier, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Ce fut lui qui le premier établit et dirigea, à Genève, ce théâtre, dont la fondation excita une polémique si vive et si curieuse entre d'Alembert et J. J. Rousseau. C'était lui qui formait les acteurs pour les représentations données par Voltaire sur son théâtre de Ferney.

Erratum. — N° de ce jour, art. de Bruxelles, 2^e ligne, après le mot *locale*, lisez: pour l'encouragement du service militaire dans les Pays-Bas.

LOGOGRIPHE.

Sur mes quatorze pieds quand promptement j'avance
Je suis une barrière offerte à la puissance,
Un appui pour le faible, et le frein des méchants
Qui vainement voudraient me méconnaître.
Mon vaste corps contient d'innombrables enfans.
Lecteur, sois attentif: pour ménager ton temps,
Ceux qu'à tes yeux je vais faire paraître
Seront au moins de six pieds grands.
Sur mes dix pieds, l'on m'offre à table,
Pour réveiller les appétits:
Je cache sur dix pieds les murs de ton logis.
Sur neuf, je suis un roman effroyable;
Ou bien vertu des cours, mon règne est à Paris;
De tes appartemens je forme les lambris
Sur huit pieds: je m'assieds, j'improvise, je brille
Devant un clavecin: ou faible de cerveau,
Je quitte mon pays, mes amis, ma famille,
Pour m'enfermer vivant dans le sein d'un tombeau.
L'intérêt, l'amitié, la fortune ou le crime
M'établissent entre les humains:
Par moi l'on commençait tous les banquets romains:
Je suis le bouclier des professeurs d'escrime.
Sur mes sept pieds, je suis un dévot voyageur,
Marchant à pied et buvant l'onde claire;
Je suis de près l'abus; je rampe sur la terre,
A la cupidité j'offre un appât trompeur.

Je suis une vierge féconde,
Dont les heureux enfans peuplent le Nouveau-Monde;
Je suis bonbon, je suis un instrument,
Dont le nom correspond à la forme bizarre;
La nuit sur moi, tu t'endors mollement;
Si tu veux m'obtenir d'un commis insolent,
Ne sois ni de tes pas ni de ton encre avare.
Par moi tu vis heureux ou malheureux;
Je charge ton fusil; je suis un chant pieux,
Un royaume africain; de là les Pyrénées,
J'offre le nom de deux monnaies;
L'état où les trésors de ce riche pays,
Grâce aux serviles, sont réduits.
En de moindres morceaux me divisant moi-même
Maintenant sur six pieds je montre à ton regard
Ceux que par convenance ou par nature on aime,
Ce qui vient d'enrichir le fournisseur Ouvrard,
Et peut-être aussi D'.....,
Ce qu'aux soldats toujours il ne fournissait pas;
Un général français dont l'imprudent courage
Mal secondé, fut payé du trépas;
Un pays libre; un pays d'esclavage;
Ce qui donne l'ardeur aux chevaux de louage;
Une ville en héros féconde; un mot bien doux
Mieux aimé, mieux connu des anciens que de nous;
Le voyageur qui va sans qu'on le traîne;
Un poème l'effroi des sots et des méchans;
Ce qu'amour nous enlève, et ces honnêtes gens
Qu'à Rheims on vit débarquer par centaine;
Ce qui doit nous manquer pour posséder les cieux:
Le maître d'un vaisseau: ce prince malheureux
Cent fois offert sur la scène en victime:
Un envoyé du Christ: un tyran des Romains,
Un gouverneur fameux qui se lavait les mains;
Un supplice affligeant qui pour punir le crime
Avilit le coupable: un remède au malheur:
Les noms de trois grands saints: un fruit qui nous enivre,
Une cure terrible, et ce qui peut s'en suivre,
Un prêtre décoré du nom de monseigneur:
Un utile instrument dont tu dois faire usage
En lisant un nouvel ouvrage:
Du pied une partie, la mesure des champs;
Un pays d'Amérique et les îles d'Eole:
La mère du Soleil; une étude frivole
Fort cultivée au bon vieux tems;
La pâture des charlatans,
Un malheureux d'erechef hérétique;
Ce dieu marin, le dieu des courtisans.
Un amiral anglais; un morceau de musique
Assez soporatif; l'épouvante des mers;
Ce qu'on admire au sein d'Anvers;
Pour l'ami de Bacchus un boisson maussade,
Ce dont un avocat aime à faire parade.
Ce qui double de prix alors qu'il est rendu;
A Corbière un journal perfidement vendu.
Un instrument à vent, l'ornement de la tête,
Ce qui chez nous est libre, ou peu s'en faut...
Mais c'est assez, cher lecteur, je m'arrête,
Parler toujours, c'est un défaut.

Le mot de la dernière charade est *Brocart*.

Ch. R. et V. M.

COMMERCE.

On écrit de Londres, 4 juin: L'ordre doit être envoyé aux consuls anglais sur le continent de quoter régulièrement les prix des grains étrangers à expédier pour l'Angleterre, livrés à bord, y compris les frais de transport, etc. de même que le montant des approvisionnemens qui se trouvent dans les magasins autant que possible; ainsi que le cours du change à l'époque de l'embarquement des grains.

Montpellier, le 30 mai. — Nous avons eu ces jours-ci un peu de pluie, mais bien peu. Dans le département du Gard, il en est tombé davantage. Les apparences de la prochaine récolte ne sont pas aussi belles dans le Gard, que dans notre département. La sécheresse a réduit de beaucoup la récolte des amandes.

BOURSE D'ANVERS, du 7 juin.

EFFETS PUBLICS. — Ils n'ont pas éprouvé de variations.
CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert à 178 p. 070 de perte; le Londres n'a pas éprouvé de demande; le Paris court s'est fait à 174 p. 070 d'avance, le papier à terme est rare et demandé; le Francfort court et à six semaines est rare; il ne s'est rien traité en papier à trois mois. Le Hambourg à terme manque.
MARCHANDISES. — Il s'est vendu 400 balles café St. Domingue à 37 807 100 cents, et 84 caisses sucre Havane blond à fl. 23 374 en entrepôt.

Arrivages du 8 juin.

Le sloop national *Sara*, cap. Bunnemeyer, ven. de Hull, chargé de manufactures. — Le smack national *Arend*, cap. Elbring, ven. de Londres, chargé de café, sucre, riz et manufactures. — Le smack national *Wendelina*, cap. Poel, ven. de Londres sur lest.

Départs, du 8 juin.

Le koff national *drie Gebroeders*, cap. Claassen, all. à Riga, chargé de charbon de terre et coton. — Le schooner américain *Rebecca*, cap. Gates, all. à New-York, ch. de diverses marchandises. — Le smack national *Buytenwerf*, cap. Gust, allant à Londres, chargé de beurre et de froment. — Le brick anglais *Union*, capitaine Maillard, allant à Guernsey, ch. de tuiles.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 4 juin.

Dette act., 59 172 60 59 11716; différée, 1 178 1 3716 1 5732. Bill. de chance 31 172 32 172. Synd. d'amen., 99 172 100 99 374. Rent. remb., 88 174 374 172. Lots d°, 95 97. Act. soc. comm. 103 174 104 103 97 10.
MARCHANDISES. — Grains. Pendant les trois derniers jours de la semaine, il y a eu beaucoup de demande en froment pour la consommation, de sorte que toutes les parties de Pologne sur navire ont été enlevées, et que quelques-unes sur grenier ont été vendues à une légère hausse; les autres qualités ont également été mieux voulues. Les ventes en seigle se sont bornées hier à des petites parties pour la consommation. Il y avait peu d'orge au marché. Il n'y a plus d'avoine sur navire, celle sur grenier est tenue en hausse. Le blé sarrasin reste sans affaires.
Colza. — Sans transactions.

Huiles. — On paie celle de navette, aux conditions ord. fl. 29; livrable de suite, de fl. 27 1/2 à 28; pour mai 1826, de fl. 33 à 34; pour septembre, fl. 29 1/2, 30 et 29 3/4; pour octobre, fl. 30, 30 1/2 et 30 1/4; pour novembre, fl. 30 1/2, 31, 30 1/2. L'huile de lin s'est faite à fl. 38 1/2, et celle de chanvre à fl. 42.

Tourteaux. — Ceux de navette valent de fl. 40 à 44 par mille, et ceux de lin de fl. 6 1/4 à 8 par cent pièces.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Par pétition enregistrée le 30 décembre 1820, la dame Anne Marie Bloxhouse, veuve de Henri Dumont, et ses enfans Henri, Jean Joseph, Théodore, Anne Marie, Catherine, Marie Anne et Dieudonné Dumont, tous demeurant dans la commune de Nessonvaux, ont demandé la maintenue en permission d'une usine située dans la partie inférieure de ladite commune et activée par une prise d'eau tirée de la rivière de Vesdre. Cette usine servait à dresser et à polir les canons de fusils tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, mais depuis 1814 elle était transformée et rendue propre à repasser les forces à tondre les draps et conséquemment ne tombait plus sous les dispositions de l'arrêté royal du 16 décembre 1819.

Par une seconde pétition enregistrée le 26 mai dernier les demandeurs ci-dessus nommés et les représentans du sieur Hubert Dumont ont fait connaître que cette usine était rendue à sa destination primitive, celle de fabriquer des canons de fusils. Elle doit dès lors être soumise aux formalités prescrites par la disposition précitée et ainsi être livrée aux publications. Cette usine se compose de deux banes de forrages et d'une meule auxquels une roue hydraulique imprime le mouvement et d'une petite forge à la main. On n'y consomme que du menu charbon de terre provenant des houillères de la province de Liège.

Les états députés de la province de Liège, vu la loi du 21 avril 1810 et le décret du 15 octobre même année;

Vu l'arrêté royal du 16 décembre 1819, et la dépêche de S. Exc. le ministre de l'intérieur et du waterstaat, en date du 2 avril dernier, qui ordonne la publication des demandes en maintenue d'usine;

ARRÊTENT :

1°. Les bourgmestre et échevins de la ville de Liège, et le mayeur de la commune de Nessonvaux, feront afficher pendant quatre mois la demande en maintenue de permission ci-dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2°. Après l'expiration de ce délai, ils nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches.

3°. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication.

4°. Quiconque désirera avoir, pour plus amples informations, communication de la demande des sieurs Dumont, pourra l'obtenir en se présentant au bureau des mines de l'administration provinciale.

5°. Le présent sera inséré dans les journaux de la province, et expédié aux autorités municipales susnommées.

A Liège, en séance le 4 juin 1825, où étaient présens nobles et très-honorables seigneurs,

Baron de Crassier, Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet,
Baron de Villenfagne, Walthéry, Crawhez,
Bellefroid, Delexhy.

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.

Par la députation :
Pour le greffier des états, le membre de la députation,
(Signé) Knaeps-Kenor.

Pour expédition conforme,
Pour le greffier des états, le membre de la députation,
KNAEPS-KENOR.

VILLE DE LIÈGE. — Patentes.

Les Bourgmestre et Echevins informent que le rôle des patentes de 1825, pour le quartier du Nord est rendu exécutoire, il restera déposé au secrétariat de la Régence à l'inspection des contribuables, pendant dix jours consécutifs, de 9 heures du matin à midi; après ce délai il sera remis au percepteur pour en opérer le recouvrement.

Conformément à l'arrêté royal du 17 octobre 1820, les Bourgmestre et Echevins fixent un terme de deux mois aux patentables de la ville de Liège, pour retirer en personne au secrétariat de la Régence, leurs feuilles de patente et les signer, huit jours après l'expiration de ce terme elles seront remises au domicile des contribuables qui n'auraient omis de se présenter à cette fin, par le ministère des porteurs de contraintes pour le recouvrement des contributions directes, lesquels dresseront procès-verbal de cette remise, et seront tenus sous leur responsabilité de ne l'effectuer qu'après que les patentes ou duplicata de patentes auront été signés en leur présence par les contribuables qui le concernent; les porteurs de contraintes seront autorisés à exiger des contribuables, dix cents, sans plus, par chaque patente qu'ils auront remise de la manière préindiquée.

A l'hôtel-de-ville, le 7 juin 1825.
Le bourgmestre, chevalier de MÉLOTTE D'ENVOZ.

TEMPÉRATURE DU 9 JUIN.

A 9 h. du mat. 15 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 21 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 8 juin,

Naissances : 4 garçons, 2 filles.

Décès : 1 homme, 3 femmes; savoir :

Hubert-Joseph Demarteau, âgée de 91, relieur, faub. Vivegnis, veuf en 1ères. noces de N. N., et en 2mes. de Elisabeth Hermenne
Marguerite Evrard, âgée de 72 ans, sans prof., rue des Croisiers, épouse de Jean-Joseph Simonis.

Marie-Catherine Delperdange, âgée de 68 ans, sans prof., rue au Potay, épouse de Jean-Jacques Brouir.
Jeanne Gilot, âgée de 40 ans, journalière, faub. Ste. Marguerite, veuve de Gaspar-Melchior-Balthasar Bernard.

Mariages 7; savoir :

François-Joseph Guillaume, boulanger, faub. St. Gilles, et Marie-Josephe Franquinoul, sans prof., au même domicile.
Joseph-Léonard-Toussaint Fraikin, tailleur, faub. Ste. Marguerite, et Marguerite Gilot, couturière, même faubourg.
Laurent-Mathieu Simonis, tailleur, faub. d'Amercœur, et Dieudonné Lacroix, couturière, rue Neuve.
Jean-Lambert Palate, luthier, rue sur Meuse, et Marie-Anne-Josephe Delsa, sans prof., rue Pont d'Isle.
Antoine-Joseph Durieux, peintre, rue des Croisiers, et Marie-Hélène Schley, couturière, au même domicile.
François Grégoire, journalier, rue de l'Ancre, et Marie Brassine, journalière, faub. d'Amercœur.
Nicolas Bernimolin, journalier, rue derrière St. Pholien, veuf d'Elisabeth Conrad, et Marie-Josephe Genot, journalière, au même domicile.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CINQUIÈME DIRECTION DES FORTIFICATIONS.

FORTS PRÈS DE LIÈGE. — Adjudication publique.

En vertu d'une autorisation de son excellence le commissaire-général de la guerre, et sous son approbation ultérieure, le lieutenant-général du génie CROISSET, directeur de la cinquième direction des fortifications, ou en son absence le capitaine ENGELLEN, commandant du génie à Liège, procédera à l'adjudication publique.

1°. De la construction de nouveaux et de la réparation des anciens aqueducs de la citadelle. — De la construction de quelques pavés, et enfin de la réparation et du nettoyage du grand puits voûté.

2°. Le rejointoyement de seize mille aunes carrés de relevement, en partie à la citadelle et en partie au fort de la Chartrouse.

Ces deux adjudications auront lieu jeudi le 16 juin 1825, à onze heures du matin à l'Hôtel de la Couronne impériale, à Liège, où les devis et cahier de charges se trouvent dès-à-présent à lire, tandis qu'on pourra prendre des informations ultérieures au bureau du génie sur le quai de la Sauvenière, n°. 32 bis.

On donnera des indications sur les lieux à la Citadelle mardi 14 juin à neuf heures du matin.

A vendre plusieurs chevaux d'ouvrages, dont un parfaitement dressé au cabriolet et à l'épreuve. S'adresser faubourg Ste. Marguerite, n°. 102.

Le jeudi, 23 juin 1825, à trois heures de l'après dinée, par-devant M. le juge-de-paix pour les quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Plattes pierres, il sera procédé par le ministère du notaire DELEXHY, à la vente aux enchères d'une Maison et autres bâtimens, avec un jardin, contenant 17 perches 438 palmes, y annexé, situés au petit Montegnée, commune d'Ans et Glain.

S'adresser pour prendre inspection du cahier des charges à M. le juge-de-paix, ou audit notaire, qui est dépositaire des titres de propriété.

VENTE D'HERBES.

Jeudi prochain 16 juin 1825, à une heure de relevée chez la veuve Sampermans, à l'ancienne barrière près de Tongres, le notaire VANDENBOSCH, de Tongres, vendra aux enchères par portions et à crédit les herbes croissant sur cinquante bonniers de pré, situés en deux pièces près de Tongres, l'une appelée Hardel, en l'autre près du moulin de Wyck.

Item trois bonniers quatre verges situés près du château de Betho sous Tongres,
S'adresser audit notaire pour tous renseignements.

VENTE D'HERBES.

Jeudi 23 juin 1825, à une heure de relevée, chez les enfans Hermans, rue Pieperpoel à Tongres, le notaire VANDENBOSCH, de Tongres, procédera à la vente publique aux enchères par portions et à crédit.

Des herbes croissant sur environ soixante bonniers de pré en plusieurs pièces près de Tongres,
S'adresser audit notaire pour tous renseignements.

() Vendredi dix courant, à trois heures de relevée, il sera procédé devant M^e DELVAUX, notaire, en la chambre du conseil de la fabrique St. Jacques, à Liège, à la location d'une maison située rue derrière St. Jacques, occupée par la veuve Loux. Le cahier des charges est chez ledit notaire.

() P. H. J. DUVIVIER, rue Velbruck, vient d'ouvrir un dépôt d'eau-de-vie indigène, en gros et en détail, de la fabrique de M. R. Hermans, breveté de S. M. le roi des Pays-Bas.

A vendre ou à louer pour le premier mars 1826 et même avant si on le désire, une belle et bonne usine propre à tout usage, avec environ douze bonniers de terres, prairies et bois, le tout situé sur les communes de Beyne et Romsée. L'on peut s'adresser pour connaître les conditions au sieur SAUVEUR, receveur à Beyne.